



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

13 | 2011

Les "bagnes d'enfants" en question

Ivan Jablonka, *Les enfants de la République*

Jacques Bourquin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3246>

DOI : 10.4000/rhei.3246

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Pagination : 161-162

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Jacques Bourquin, « Ivan Jablonka, *Les enfants de la République* », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 13 | 2011, mis en ligne le 30 décembre 2011, consulté le 22 septembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3246> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.3246>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© PUR

Ivan Jablonka, *Les enfants de la République*

Jacques Bourquin

RÉFÉRENCE

Ivan Jablonka, *Les enfants de la République : l'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 2010, 348 p., ISBN: 978-2020908177

- 1 C'est à partir de la figure des « *jeunes de cité* », ceux d'aujourd'hui, dont on ne parle qu'à l'occasion de leurs délits et de leur origine d'immigrés, qu'Ivan Jablonka s'intéresse aux enfants bâtards, aux enfants abandonnés, aux enfants corrigés, de la période révolutionnaire et du XIX^e siècle. Au-delà de la misère et de la stigmatisation sociale dont ils sont l'objet, quel rapport existe entre ces jeunes ? Dans quelle mesure ces « jeunes de cité » n'ont-ils qu'un lien indirect avec les banlieues et l'immigration ? Ne sont-ils pas plutôt les héritiers d'une histoire qui sinue depuis le XVIII^e siècle ? C'est là que se situe l'hypothèse de travail d'I. Jablonka.
- 2 L'intégré est-il celui au sujet duquel on ne légifère pas, car il se fond dans une société qui l'englobe ? Ivan Jablonka conteste cette position. Au contraire, écrit-il, « *l'intégré, c'est celui qui est traversé de toute part par les règles, les normes, les obligations* ». Face à une situation d'anomie, qui pour ces jeunes se traduit souvent par la misère, le désœuvrement, la violence, l'Etat, par la loi, apparaît comme un promoteur privilégié du lien social, qui s'efforce de les « *agréger* » à la nation. La tutelle, la correction sont-elles capables d'intégrer ces jeunes ?
- 3 C'est par l'égalité des bâtards, devenus « *enfants de la loi* », le droit au secours, l'excuse de minorité, l'Éducation nationale, que se construisent sous la Révolution et l'Empire, les modes d'intégration des mineurs en déshérence. La Monarchie de Juillet, dans un contexte de peur sociale, exclut, par contre l'enfant vagabond, l'enfant délinquant en créant les colonies pénitentiaires et agricoles. La Troisième République insistera fortement sur les politiques d'enracinement des enfants abandonnés en privilégiant

leur placement dans les familles rurales : le salut par le milieu, le retour à la terre. C'est le triomphe de l'Assistance publique. On parle des politiques de l'enfance, on réduit, par la loi Roussel de 1874, le pouvoir de la puissance paternelle.

- 4 Dans une période beaucoup plus récente, entre l'immigré et le français de souche s'intercale une sorte de catégorie tampon, les jeunes issus de l'immigration sur fond de banlieue et de délinquance. A la fin du XX^e siècle, avec le développement des politiques de la Ville, le jeune, institué par la loi et les politiques publiques, n'est pas séparable de son lieu de vie. Se profile alors, écrit I. Jablonka, « *le danger de ne plus voir l'antinomie qui peut exister entre répression et intégration* ».
- 5 La légitimation par la loi, qui visait à remédier à l'infériorité de ces enfants, en les sauvant de l'anomie, ce modèle, conclut l'auteur, a échoué, car « *il postulait l'inégalité des individus en voulant les sauver (...) il s'est plutôt révélé comme un contre modèle* ». Ce livre riche, parfois difficile, assez pessimiste, est une approche importante pour mieux comprendre notre société.